



Compte-rendu CGT du CHSCT du 20 février 2014 :

Nous avons demandé et obtenu de traiter l'événement grave de Falaise en premier point dans l'ordre du jour.

1. Point sur l'incident grave survenu à l'agence de Falaise le lundi 3 février 2014 :

Nous avons interrogé la direction sur la manière dont les élus ont été informés et sur la chronologie des faits. Nous avons interpellé la direction sur son devoir de mise en sécurité des agents. Une fois de plus, pas de fermeture de site.

L'agresseur a été condamné par la justice et nous exigeons que la direction fasse une déclaration d'accident pour l'agent victime. Nous constatons une fois de plus que la sécurité des agents n'est pas une priorité pour la direction.

C'est pourquoi nous avons voté unanimement une motion réaffirmant qu'en cas d'incident grave, les actions suivantes doivent être menées par la direction :

- Fermeture du site et information aux usagers
- Droit de retrait des agents qui s'estiment en danger
- Protection des agents victimes (physique, psychologique et fonctionnelle)
- Déclaration d'accident du travail et information auprès du salarié sur son droit à se rendre chez son médecin afin d'établir le certificat médical initial.
- L'information est donnée immédiatement à la direction et aux membres du CHSCT, y compris les représentants syndicaux au CHSCT et toute facilité est donnée aux élus pour se rendre immédiatement sur les lieux
- Il y a convocation d'un CHSCT extraordinaire
- Une cellule psychologique d'urgence est proposée systématiquement et le manager et recontacté après le débriefing

Enfin, nous avons demandé quelle procédure est mise en place concernant l'agresseur lorsqu'il ne sera plus incarcéré. Nous voulons une réflexion préventive.

2. Point d'étape sur l'enquête conjointe portant sur l'agression intervenue au sein de l'agence de Bayeux :

Suite au travail d'analyse des causes, des préconisations sont présentées aux élus. Mr TIBERGE de la CARSAT nous a donné des conseils pour formaliser notre travail.

Nous souhaitons arriver à un document permettant de visualiser :

- L'analyse des causes identifiées ayant permis de mettre en lumière les risques encourus
- Les risques encourus et les préconisations portant sur les axes d'analyses des causes

- A partir des préconisations, les mesures prises par la direction et leur mise en œuvre sur les sites

Nous proposons aussi 5 points de vigilance quant à la gestion de crise.

3. Présentation de l'outil ON'ACTION :

Alors qu'il a été mis en place depuis le 15/12/13, il ne nous est présenté qu'en février. Les agents sont peu informés et peu ou pas formés.

La direction nous annonce que les demandes sont prises en charge en 48 h mais que les délais de traitement varient et sont annoncés. Qu'en est-il en cas d'absence ?

4. Point sur les habilitations LISA :

LISA est le nouvel outil pour gérer la sécurité des personnes et des biens. Tous les élus seront habilités pour pouvoir consulter le registre et les fiches de sécurité.

Espérons que cela sera mis en place plus rapidement que la procédure applicable en cas d'absence de l'ELD.

Nous revenons sur les remontées de fiches d'incivilité à la direction par les ELD. Nous apportons la preuve que, malheureusement, toutes les fiches ne sont pas remontées. Nous demandons à nouveau à la direction de faire le nécessaire auprès des responsables de sites et services. C'est une attitude qui n'est pas tolérable, il s'agit de rétention d'information qui empêche les élus d'avoir une vision réaliste et de pouvoir faire leur travail de prévention.

5. Présentation de la procédure finale applicable en cas d'absence de l'ELD :

Depuis début 2013, nous réclamons unanimement une procédure applicable en cas d'absence de l'ELD. Nous n'avons à nouveau pas pu valider le document qui nous a été présenté. Il manque les numéros de téléphone et le nom des personnes à joindre ! Nous rappelons qu'il s'agit d'une procédure qui doit pouvoir s'appliquer surtout en cas de problème sur les sites et en l'absence de l'ELD, donc les fiches doivent être papier car la panne informatique peut faire partie des demandes d'appui.

6. Présentation de la démarche des études ergonomiques sur sites :

Il s'agit de la sensibilisation aux postures sur son poste informatique pour éviter les problèmes de santé mais aussi du repositionnement des matériels pour un meilleur confort de travail. Un ergonome intervient en réunion à la demande du CHSCT, de la direction ou de l'ELD.

Nous demandons à ce que les sites tels que Caen Sud puissent avoir la visite de l'ergonome. Nous demandons aussi que l'aménagement des nouveaux sites soit réalisé en tenant compte des recommandations de l'ergonome.

7. Le point d'étape sur le chantier simplification et accueil est reporté

8. Le point sur les aménagements immobiliers est reporté

9. Le point sur le chauffage à la PRP est reporté.

10. Nous regrettons que le CHSCT ait été convoqué l'après midi car nous n'avons pas pu tenir l'ensemble de l'ordre du jour.

Les élue et représentante syndicale CGT : Laurence PETER et Laurence GAURON.